

# Les familles et la loi

Multicultural Parent Easy Guide 5

FRENCH



La plupart des familles sont aimantes et attentionnées et le foyer est un lieu sûr. Et pourtant, dans certaines familles, la violence et l'abus sévissent. Ce n'est pas permis en Australie. Il y a des lois qui protègent les membres de la famille, et des services qui offrent de l'aide dans la communauté. Si votre culture est en conflit avec la loi Australienne, la loi passe en premier

## Violence familiale

Il arrive que les familles se disputent quand elles ne sont pas d'accord sur certaines choses. Mais, quand quelqu'un essaye d'intimider, de contrôler, de harceler ou de faire mal à quelqu'un d'autre, c'est plus qu'une dispute. C'est une question de puissance et de contrôle et on parle alors de 'violence familiale'.

La violence familiale peut être:

- > **physique**, quand quelqu'un vous frappe, ou vos enfants, vous donne des coups de pieds, vous pousse, vous étouffe, vous brûle, vous secoue ou vous lance des objets. Cette personne peut aussi attaquer vos animaux domestiques
- > **verbale**, quand quelqu'un vous menace, vous insulte ou vous injurie, vous humilie ou vous rabaisse
- > **émotionnelle**, quand quelqu'un fait quelque chose pour vous faire peur, vous inquiéter ou vous faire de la peine. Il peut conduire dangereusement quand vous êtes dans la voiture, vous suivre, casser des choses, ou entrer chez vous contre votre gré
- > **sociale**, quand quelqu'un vous empêche de contacter des gens en dehors de chez vous comme vos amis et votre famille
- > **financière**, quand quelqu'un ne vous donne pas assez d'argent pour entretenir votre ménage, ou vous empêche de gagner votre vie
- > **technologique**, quand quelqu'un utilise un téléphone portable, email ou Internet pour vous attaquer ou vous harceler
- > **sexuelle**, quand vous être violée ou que vous subissez un comportement sexuel contre votre gré.

Quand une personne est violente dans une famille, elle blâme souvent les autres. La victime se blâme souvent elle-même.

La violence familiale s'aggrave souvent au fil du temps. Elle ne disparaît pas, à moins que l'auteur de la violence ne change sa façon de penser et de se comporter.

Vous devez demander de l'aide si la violence sévit chez vous.

## Effets de la violence sur les enfants

Les bébés et les enfants souffrent de la violence, même s'ils n'en sont pas la victime. Le stress agit sur leur cerveau en développement. Même avant sa naissance, un bébé peut être affecté par le stress dont souffre sa mère quand elle est victime de violence.

La violence peut rendre les enfants anxieux. Elle peut affecter leur façon de penser et d'apprendre, et leur façon de se comporter avec les autres. Ils peuvent apprendre que la violence est le moyen de résoudre leurs problèmes, ou qu'elle est normale dans les familles.

Vos enfants peuvent être affectés de plusieurs façons :

- > signes de stress comme des maux de tête ou des maux d'estomac
- > troubles du sommeil, cauchemars ou pipi au lit
- > manquer l'école pour rester avec un parent ou un membre de la famille qui est blessé ou en danger
- > sans amis et repliés sur eux-mêmes



Government  
of South Australia

SA Health

Aider les parents à faire de leur mieux

- > intimider les autres à l'école ou à la maison
- > mal réussir à l'école
- > consommer des drogues ou de l'alcool.

Nota : Les enfants peuvent se comporter ainsi pour d'autres raisons.

**La violence familiale est inacceptable en Australie. Il y a des lois qui protègent les membres de la famille de la violence.<sup>1</sup>**

## Obtenir de l'aide en cas de violence

### Si vous subissez un abus

Si vous avez peur pour vous ou pour vos enfants:

- > parlez à quelqu'un qui s'y connaît en violence familiale
- > parlez à la Police pour obtenir une ordonnance d'intervention. C'est un document légal qui interdit à quelqu'un de vous contacter ou de s'approcher de votre habitation ou de votre lieu de travail
- > contactez un service qui pourra vous aider.

**Si vous ou vos enfants êtes en danger immédiat, appelez la Police au 000.**

**Appelez la ligne de violence familiale au 1800 800 098 pour obtenir des informations et de l'aide.**

Vous pouvez obtenir de l'aide même si vous n'êtes pas blessée.

### Si vous abusez les autres

- > Vous pouvez apprendre d'autres façons d'affronter vos émotions. Tout le monde ne devient pas violent quand ils sont en colère
- > Il n'y a aucune excuse. Vous est la seule personne à pouvoir y mettre fin
- > Parlez à quelqu'un qui s'y connaît en violence familiale
- > Contactez un service qui pourra vous aider

**Si vous pensez être capable de faire du mal à votre famille, sortez et calmez-vous. Assurez d'abord la sécurité de vos enfants.**

**Appelez la ligne de violence familiale au 1800 800 098 pour obtenir de l'aide.**

## Protéger les enfants de l'abus et de la négligence

En Australie du Sud, les enfants ont le droit d'être soignés et protégés jusqu'à l'âge de 18 ans.<sup>2</sup> Cela signifie que les parents doivent veiller à ce que leurs enfants soient en sécurité et leur fournir:

- > un logement
- > de la nourriture et des vêtements
- > un soutien et une surveillance
- > un soutien financier
- > des soins médicaux quand ils en ont besoin.

Families SA et la Police interviennent quand un enfant est exposé à une négligence ou des risques graves. Families SA s'efforce d'aider les familles à s'occuper de leurs enfants. Si un enfant reste exposé à un risque grave, il peut être retiré de sa famille pour sa propre sécurité.

### Enfants laissés seuls à la maison

Les parents peuvent être convoqués au tribunal si un enfant laissé seul à la maison ou mal surveillé est blessé. La Police ou Families SA peuvent retirer un enfant d'un foyer ou d'autres endroits où il est gravement en danger.<sup>3</sup>

Dans certaines cultures, les enfants sont surveillés par leurs sœurs ou leurs frères aînés. Si vous laissez vos enfants avec quelqu'un, vérifiez qu'ils savent quoi faire en cas d'urgence. Ils doivent savoir :

- > où vous allez, quand vous allez rentrer et comment vous contacter
- > leur adresse et leur numéro de téléphone au cas où ils auraient besoin d'aide
- > comment appeler le 000 pour la police, les pompiers ou l'ambulance en cas d'urgence.

### Protéger les filles de la mutilation génitale

La mutilation génitale féminine est interdite par la loi.<sup>4</sup> Il est également interdit d'aller à l'étranger pour le faire.

Si une fille a été blessée ou risque de l'être, il faut le signaler à la Ligne de signalement de la violence envers les enfants au 13 14 78.

### Discipliner les enfants

Certaines familles battent leurs enfants s'ils se conduisent mal. Les enfants battus apprennent à vous craindre. Cela ne les aide pas à apprendre ce que vous voulez qu'ils apprennent. Il vaut mieux aider les enfants à apprendre à se discipliner eux-mêmes. Vous devez:

- > être un bon exemple pour vos enfants. Les enfants apprennent surtout en vous observant
- > dire aux enfants ce que vous voulez d'eux, et puis les féliciter quand ils obéissent. Il faut du temps pour que les enfants apprennent alors soyez patient. Répétez calmement les leçons
- > leur permettre d'aider à établir des règles pour la famille. Les enfants d'à peine trois ans peuvent comprendre des règles et avoir quelque chose à dire à leur sujet

- > permettre aux enfants plus âgés de décider ce qui va se passer s'ils désobéissent. Cela les aide à réfléchir aux conséquences.

**Une punition physique sévère ou extrême est un acte de violence à l'égard d'un enfant et interdite par la loi.<sup>5</sup>**

## Apprendre la sécurité aux enfants

Les parents apprennent souvent à leurs enfants à craindre les étrangers. Bien qu'il arrive qu'un étranger abuse sexuellement un enfant, les abus sexuels sont le plus souvent perpétrés par quelqu'un que l'enfant connaît et à qui il fait confiance.

Il est important d'enseigner aux enfants qu'un mauvais comportement n'est acceptable de personne. Dites-leur:

- > qu'il n'est pas acceptable que quelqu'un leur montre des choses qui leur font peur ou les rend confus, tristes ou les met en colère
- > qu'il n'est pas acceptable que quelqu'un les touche aux endroits couverts par leurs sous-vêtements, ou de toucher les autres à ces endroits
- > qu'ils ne doivent pas garder un secret qui les inquiète. Dites-leur qu'ils peuvent vous parler à tout moment.

Aidez-les à faire une liste d'adultes de confiance à qui ils peuvent parler s'ils sont inquiets et que vous n'êtes pas là. Dites-leur:

- > qu'ils ne seront pas punis s'ils disent que quelque chose ne va pas
- > de rester près de leurs amis ou de leur famille quand ils sortent, et ne pas s'isoler
- > de ne pas donner des informations les concernant à des inconnus. S'ils utilisent l'Internet ou un téléphone portable, assurez-vous qu'ils savent comment rester en sécurité.

## Éducation des enfants

Les parents doivent aussi assurer l'éducation de leurs enfants. La loi dit que les enfants doivent aller à l'école à l'âge de 6 ans.<sup>6</sup> Ils peuvent commencer à 5 ans dans une école publique.

Si les parents le souhaitent, ils peuvent aller à l'école maternelle (et en garderie pour certains) de leur naissance jusqu'à l'école primaire. Les écoles maternelles offrent aux enfants des groupes de jeu et des programmes d'éducation préscolaire qui leur permettent d'apprendre. Ils peuvent obtenir une aide spéciale s'ils en ont besoin. Les parents peuvent obtenir des renseignements et de l'aide, rencontrer d'autres parents et suivre le développement de leur enfant. L'école maternelle ou le Centre de l'enfance de votre localité pourra vous renseigner.

Certains Centres de l'enfance offrent des programmes pour les enfants et les parents d'autres cultures et ceux qui ne parlent pas anglais. Ils offrent parfois des leçons d'anglais, des groupes de jeu et des cours de cuisine.

Les enfants doivent rester à l'école ou en apprentissage à plein temps entre 6 et 17 ans.

## Séparation et divorce

D'après la loi, une femme et un mari sont séparés quand ils vivent des vies séparées. Ils peuvent partager un logement s'ils n'ont pas les moyens de vivre séparément, ou pour la garde des enfants.

Si vous vous séparez, vous n'êtes pas obligé/e de remplir des papiers. Si vous recevez des prestations de Centrelink il faut les informer de votre séparation.

Quand vous avez été séparés pendant 12 mois vous pouvez demander le divorce. Le divorce est la fin légale d'un mariage. Le tribunal pourra demander qu'un ami ou un parent confirme que vous vivez séparément depuis 12 mois.

La Commission des services juridiques (Legal Services Commission) peut vous donner des conseils et vous aider à remplir les papiers de divorce.

## Effets de la séparation sur les enfants

Une séparation est pénible pour tout le monde, y compris les enfants. Les enfants réagissent différemment selon leur âge et la façon dont les parents réagissent. Les enfants ont besoin de l'affection et du soutien des deux parents, même s'ils sont séparés. La loi dit que :

- > les deux parents partagent l'obligation de s'occuper de leurs enfants
- > les enfants ont le droit de connaître et d'être gardés par les deux parents
- > les enfants ont le droit de passer du temps avec leurs parents et avec d'autres personnes qui sont importantes pour eux.

Si les parents ne sont pas d'accord sur certaines choses, avec qui les enfants vont vivre et combien de temps ils vont passer avec chaque parent, par exemple, une personne spécialisée dans la résolution des conflits familiaux pourra vous aider. Contactez la Legal Services Commission pour trouver quelqu'un dans votre localité.

Si les parents ne sont toujours pas d'accord, le Tribunal de la famille peut prononcer une ordonnance. Il décidera ce qui est dans le meilleur intérêt de l'enfant. Assurer la sécurité de l'enfant est sa priorité.<sup>7</sup>

## Obtenir de l'aide

De nombreux services peuvent aider les familles à résoudre leurs problèmes et à élever leurs enfants. Parler à un service pour immigrants est un bon point de départ. Vous pouvez aussi en parler à votre médecin.

1. Loi de 2011 sur la violence familiale ; Loi de 1995 sur les Ordonnances d'intervention (Prévention d'abus) ; Loi de 1993 sur la protection des enfants ; Loi de 1935 sur la consolidation du droit pénal
2. Loi de 1993 sur la protection des enfants
3. Loi de 1993 sur la protection des enfants
4. Loi de 1993 sur la protection des enfants ; Loi de 1935 sur la consolidation du droit pénal
5. Loi de 1993 sur la protection des enfants
6. Loi de 1972 sur l'éducation
7. Loi de 2011 sur la violence familiale

## Contacts en cas d'urgence

**Police, ambulance ou pompiers**  
Téléphone 000

**Ligne d'assistance aux victimes de violence familiale**

Téléphone 1800 800 098 24 heures sur 24  
Pour les victimes de violence familiale

**Service d'assistance aux femmes immigrées**

Téléphone (08) 8346 9417  
Soutien et orientation des femmes et enfants immigrés victimes de violence familiale

## Pour obtenir un complément d'information

**Centre de ressources aux immigrants d'Australie du Sud**

Téléphone (08) 8217 9510, Lundi – vendredi  
9 h – 5 h [www.mrcsa.com.au](http://www.mrcsa.com.au)  
Information, conseils, orientation et éducation communautaire aux familles immigrées et réfugiées.

> **Centre de ressources aux immigrants de la Région Nord**

28 Mary Street  
Salisbury SA 5108  
Téléphone (08) 8283 0844

> **Centre de ressources aux immigrants des Murraylands**

5 Second Street  
Murray Bridge SA 5253  
Téléphone (08) 8532 3922

> **Centre de ressources aux immigrants de la Limestone Coast**

13 Eleanor Street  
Mount Gambier SA 5290  
Téléphone (08) 8725 2753

**Service de santé des immigrants**

Téléphone (08) 8237 3900, Mon–Fri 9am–5pm  
Services de santé pour immigrants et réfugiés

**Ligne de signalement de la violence envers les enfants**

Téléphone 13 14 78, 24 heures sur 24  
Pour signaler la violence ou la négligence envers un enfant, ou la mutilation génitale féminine

**Enquêtes policières en matière de violence familiale**

En zone métropolitaine, contactez la section d'enquête en matière de violence familiale la plus proche :

Adélaïde Téléphone 8172 5890

Elizabeth Téléphone 8207 9381

Holden Hill Téléphone 8207 6150

Port Adelaide Téléphone 8207 6413

Côte Sud Téléphone 8392 9172

Sturt Téléphone 8207 4801

À la campagne, contactez le poste de police le plus proche

**Ligne d'assistance juridique de la Commission des services juridiques**

Téléphone 1300 366 424. Lundi–Vendredi  
9 h–16 h 30. Pour obtenir des conseils, demander une aide juridique, des informations sur le droit familial et une résolution des conflits

**Service juridique pour les femmes**

Téléphone (08) 8221 5553 ou 1800 816 349  
(appel gratuit pour les femmes vivant à la campagne) Services juridiques confidentiels gratuits pour les femmes

**Centres de santé des enfants et des familles**

Téléphone 1300 733 606 Lundi–Vendredi  
9 h–16 h 30. Pour obtenir un rendez-vous au centre le plus proche

**Ligne d'assistance aux parents**

Téléphone 1300 364 100. Conseils sur le développement des enfants et le rôle de parent

## Pour de plus amples informations

**Migrant Resource Centre of SA**  
Telephone (08) 8217 9510

**Parenting SA**  
**Women's and Children's Health Network**  
Telephone (08) 8303 1660  
[www.parenting.sa.gov.au](http://www.parenting.sa.gov.au)

Révisé le 07/12

Les Parent Easy Guides sont gratuits en Australie du Sud

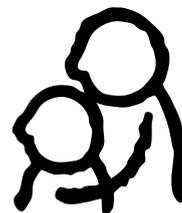
**Important:** Ces informations ne remplacent pas les conseils d'un praticien qualifié.

© Department for Health and Ageing, Government of South Australia. All rights reserved.



**MRCSA**

Aider les parents à faire de leur mieux



**Parenting SA**